



Conseil Départemental de Vendée

Inscription au Tableau

A L'ATTENTION DES ETUDIANTS : Dès que vous avez connaissance de la date de votre soutenance de thèse, vous devez prendre rendez-vous avec le Conseil de l'Ordre pour procéder à votre inscription au Tableau. Vous n'êtes pas autorisé à conclure un **nouveau** contrat (remplacement ou étudiant adjoint) entre la date de votre soutenance de thèse et la date de votre inscription au Tableau.

Documents à fournir :

- Copie du certificat provisoire de thèse ou diplôme
- Eventuellement copie de tout autre diplôme (CES, Maîtrise...etc.)
- Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Photo d'identité (aux normes de la carte d'identité française)
- Si début d'activité : contrat d'exercice

Démarches à faire à l'Ordre :

Différents imprimés sont à compléter au Conseil de l'ordre.

- Prévoir un rendez-vous